



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE
2005, RUE DE L'ÉGLISE
ST-LÉANDRE (QUÉBEC) G0J 2V0
TÉLÉPHONE : (418) 737-4973 / TÉLÉCOPIEUR : (418) 737-4876

Avis au Public

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre pour les années 2026-2027-2028 (Rôle triennal 1ere Année)

Avis au public est par les présentes donné, par André Marcil, greffier – trésorier de la Municipalité de Saint-Léandre.

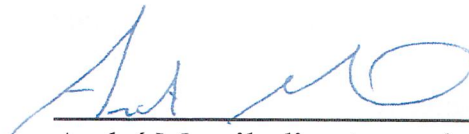
Que le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre pour les années 2026, 2027 et 2028 a été déposé au bureau du soussigné au 2005 rue de l'Église, Saint-Léandre, Québec G0J 2V0, le lundi 15 septembre 2025.

Que toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, lesdits rôles. Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, doit être déposée au plus tard le 30 avril 2026.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagné du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 158, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 158 sont disponibles au 2005, rue de L'Église, Saint-Léandre, Québec. Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli, ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de Saint-Léandre ou la M.R.C. de la Matanie au *158 rue Soucy, 2e étage, Matane, Québec G4W 2E3* à l'attention du Secrétaire de la MRC ou de la Municipalité.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ, ce 15^e jour de septembre 2025


André Marcil, directeur général
Municipalité de Saint-Léandre